



# Demande de cartes

## 5 – Pièces à joindre

Pour permettre le traitement rapide de votre demande, pensez à joindre à ce formulaire daté les documents suivants :

### ► Pièces obligatoires (communes à l'ensemble des demandes du dossier) :

- Certificat médical, rempli par votre médecin traitant et daté de moins de 3 mois  
*Ce document est confidentiel : il doit être renvoyé sous enveloppe cachetée portant votre adresse.*  
OU (le cas échéant)  
Photocopie de justificati d'attribution de pension d'invalidité de troisième catégorie

**Si vous êtes français ou ressortissant de l'espace économique européen\* :**

- Photocopie lisible :  de la carte nationale d'identité  
 ou du livret de famille  
 ou du passeport  
 ou un extrait d'acte de naissance

**Si vous êtes ressortissant d'un état hors de l'espace économique européen\* :**

Photocopie lisible du titre de séjour en cours de validité

**Si vous êtes sous tutelle ou curatelle :**

Attestation du jugement de tutelle ou curatelle – sauvegarde de justice

- Justificatif de domicile (facture EDF-GDF, quittance de loyer...)

### ► Pièces nécessaires à l'instruction (spécifiques à cette demande) :

- 1 photographie d'identité (3,5 cm x 4,5 cm) en couleur, de face, visage découvert, récente et parfaitement ressemblante de la personne concernée par la demande**

\* Les pays de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.